

jeune homme de naissance nommé Godefroy, et un boucher de Rouen, appelé Bérault.

Thomas, le patron de la Blanche-Nef, après avoir une fois plongé, revint à la surface, et apercevant les deux têtes des hommes qui tenaient la vergue, leur cria :

— Et le fils du roi, et le fils du roi, qu'est-il devenu ?

— Il n'a point reparu ni lui, ni son frère, ni sa sœur, ni personne de sa compagnie.

— Ah ! malheur à moi, s'écria Thomas : Jésus Sauveur, ayez pitié de leur âme et de la mienne.

Puis, il plongea pour ne plus reparaître.

Cette nuit de novembre fut extrêmement froide et le plus délicat des deux hommes qui survivaient, perdant ses forces, lâcha le mat qui le soutenait et descendit au fond de la mer, en recommandant à Dieu son compagnon. Bérault, le plus pauvre de tous les naufragés, dans son justaucorps de peau de mouton, se soutint à la surface de l'eau, et fut le seul qui vit revenir le jour ; il fut aperçu, le matin, par des pêcheurs qui le recueillirent dans leur barque, et raconta tous ces détails qui allèrent briser le cœur du roi Henri.

Le lendemain, 26 novembre 1120, au pied du rocher de Catteville, on voyait de jeunes et blancs cadavres, encore parfumés des senteurs de la cour ; sur des têtes appesanties par la mort, on trouvait encore des couronnes de roses ; des robes de pourpre au lieu de suaires, enveloppaient les membres des princesses et des grandes dames qui avaient soudainement passé de vie à trépas, au milieu des chants et des pensées profanes.

On dit que, depuis cette époque, le sourire ne reparut plus sur les lèvres du roi Henri, et la jeune épouse de quinze ans, se souvenant toujours de ce grand naufrage qui lui avait ravi son tendre et chevaleresque compagnon, prit en dégoût les grandeurs de la cour. Elle revint en Anjou où elle échangea le manteau de pourpre contre la robe de bure, les fêtes royales contre la paix du cloître de Fontevrault, dont elle fut la seconde abbesse.

Telle est l'histoire du naufrage de la Blanche-Nef.

On la raconte le soir, au coin du feu, dans les chaumières normandes, et les aïeules assurent à leurs petits enfants qu'à l'anniversaire du sinistre, on voit, au pied de la falaise, des ombres blanches qui ne sont autres que les âmes des naufragés, demandant des prières.

Nul ne sait votre sort, pauvres têtes perdues !

Vous roulez à travers les ombres étendues, Heurtant de vos fronts morts des écueils [inconnus.

Oh ! que de vieux parents, qui n'avaient [plus qu'un rêve

Sont morts en attendant tous les jours sur [la grève

Ceux qui ne sont pas revenus !

RACHEL LETENDRE.

Yamaska.

### Un Interview important

La distinguée directrice du JOURNAL DE FRANÇOISE voulant joindre un témoignage de haute valeur à ses observations déjà publiées sur la question de l'alcoolisme et de son traitement par le remède Mackay, me pria, un jour dernier d'aller interviewer Son Honneur le juge Weir dont chacun connaît l'intégrité, le tact parfait et l'excellente équité.

Je me rendis donc au bureau de Son Honneur le recorder à l'Hôtel de Ville et je lui fis demander une audience que j'obtins fort gracieusement.

— Que pensez-vous, M. le juge, dis-je, entrant aussitôt en matière, que pensez-vous de l'alcoolisme en ce pays ?

— A mon sens, répondit l'honorable juge, elle est le plus grand péril qui puisse nous menacer : l'alcoolisme sape les bases d'une société en enlevant à l'individu alcoolique toute force morale, énergie, dignité personnelle.

— Et n'y a-t-il rien à tenter pour fuir ce péril ?

— Bien, si les abuseurs de boissons enivrantes renonçaient à boire !... mais sur cela il ne faut pas compter. C'est pourquoi M. le Procureur Général, l'hon. H. Archambault, considérant l'alcoolisme, chose anti-patriotique, et voulant faire œuvre de bon gouvernant, a décidé que le recommandable remède du Dr Mackay se-

rait mis à la portée de chaque détenu incapable de payer les frais du traitement et ce, pendant tout son séjour à la prison.

Quand j'ai à prononcer une condamnation, continua M. le juge, je m'enquiers si l'épouse de l'accusé est présente à la Cour, si elle l'est, je la fais appeler et je m'informe de la conduite de son mari à son endroit. Presque toujours elle me répond que son mari est bon pour elle et pour les enfants quand il n'a pas bu, mais s'il a bu, il est dur, méchant, il ne donne pas à manger aux petits, il bat la mère et il vend le ménage. Alors, voici, en substance ce que je dis à l'accusé.

— Puisque vous vous comportez bien lorsque vous êtes à jeun, je vais vous donner le moyen d'être toujours bon garçon. Vous allez retourner chez vous, suivre strictement le traitement que je vais vous prescrire ; si vous y êtes fidèle pendant trois semaines ou un mois, vous reviendrez un homme digne de ce nom. Mais si vous vous enivrez de nouveau, votre femme à le devoir de m'avertir, et vous serez obligé de purger la sentence que je surseois pour aujourd'hui." En s'adressant au sens moral d'une personne nous la touchons parfois de telle sorte qu'elle se rend au bon et au bien ; c'est cette raison qui me fait si souvent implorer la clémence de la Cour pour ceux qui comparaissent devant elle.

— Y a-t-il beaucoup de gens qui ne veulent pas du remède ?

— La majorité l'accepte, mais certains alcoolisés le refusent.

— Et ce traitement Mackay est-il assez efficace pour ôter à l'alcoolique le goût, le besoin de boire ?

— On me l'affirme et je le crois : ce remède étant un tonique.

— Depuis combien de temps, administrez-vous le traitement aux détenus ?

— Cinq ou six mois. Et depuis lors, un représentant du Dr Mackay assiste à toutes les séances de la Cour et il me dit si l'accusé a pris ou a refusé le traitement.

— Vous est-il revenu beaucoup de ceux-là, à qui vous aviez pardonné ?

— Quelques-uns, mais relativement très peu, ces récidivistes n'avaient pas pris le remède régulièrement.